



Réunion du Comité Directeur du 18 juillet 2022

Membres du Comité Directeur : Pierre-Jean ALLORY, Pascal AUBRY, Lionel CHENEAU, Oliver-James CROOK, Isabelle HAMELIN, Louise HERREMAN-BOUTOT, Laurent LECORNU, Françoise LEFEUVRE, Damien PERNOT, Jérôme PRIGENT, Benoît VASSELIN.

Invité-e-s : Fabrice DERRIEN, Célia MALRY, Eloi RELANGE, Alain SAINT-ARROMAN.

Excusé-e-s : Briac DENIZET, Michel LETY, Michel PLOUZENNEC.

Ordre du jour

1. Aides pour la participation au championnat scolaire..... 1
2. Demande de la Fédération pour le co-financement du projet Class'Echecs..... 2

La réunion est ouverte à 20h30 en visioconférence en présence de Alain SAINT-ARROMAN (responsable fédéral des scolaires) et Eloi RELANGE (président de la fédération).

1. Aides pour la participation au championnat scolaire

Pascal AUBRY informe :

- que l'aide qui avait été accordée le 14 janvier 2022 pour la participation d'une équipe bretonne au championnat de France universitaire n'a finalement pas été versée, l'équipe ayant trouvé d'autres financements ;
- que l'école de Gourhel et le collège Pen Ar c'Hleuz de Brest ont reçu chacun une aide de 250€ de la part de la Ligue de Bretagne pour leur participation aux finales du championnat scolaire qui ont eu lieu à Brissac les 12 et 19 juin 2022 (aides prévues dans le budget prévisionnel).

2. Demande de la Fédération pour le co-financement du projet Class'Echecs

Pascal AUBRY indique qu'il a été sollicité par Alain SAINT-ARROMAN (responsable fédéral des scolaires) puis Eloi RELANGE pour la mise en place d'un co-financement Fédération/Ligue du projet Class'Echecs.

Ce projet n'ayant pas été provisionné par la Ligue, tous deux sont invités par le Comité Directeur pour présenter les principales lignes du projet Class'Echecs et la demande de la Fédération :

- le projet a été annoncé pendant la campagne d'avril 2021, a démarré en décembre 2021, sur un appel à projet des écoles pour la mise en place d'initiations aux échecs avec la fourniture d'un kit d'une valeur de 80€ : 1 échiquier mural, 10 jeux et des fiches en ligne pour autonomiser les écoles dans l'apprentissage des échecs ;
- l'opération est soutenue par des partenaires et a pour objectif de former 250 000 élèves sur trois ans (500 demandes la première année, 750 la deuxième, 750 la troisième) ;
- le projet rencontre un vif succès : la Fédération a reçu plus de 2800 demandes alors que 500 avaient été provisionnées ;
- pour la Bretagne, 104 demandes ont été reçues, priorisées par la Fédération, et 22 d'entre elles ont déjà reçu un kit ;
- pour être en capacité de répondre à des demandes supplémentaires, la Fédération cherche aujourd'hui à mettre en place un co-financement Fédération/Ligue pour aller au-delà des 500 demandes initialement provisionnées ;
- il est proposé un co-financement à parts égales (40€ pour la Fédération et 40€ pour la Ligue) ;
- La Fédération s'engage à accompagner les Ligues sur toutes les demandes qui seront financées par les ligues.

Les membres du Comité Directeur soulignent à l'unanimité l'intérêt du projet dans son ensemble.

Il déplore néanmoins l'absence de concertation des organes déconcentrés (Ligue et Comités Départementaux), la Ligue n'étant concertée qu'en fin de projet pour financer ce que la Fédération n'a pas provisionné. En particulier, le classement effectué par la Fédération n'aurait pas été le même s'il avait été réalisé par les responsables scolaires des Comités Départementaux car elles-eux seul-e-s ont la connaissance du terrain permettant de prioriser les demandes en toute connaissance de cause (écoles disposant déjà de matériels, investissement connu localement, ...).

Pascal AUBRY remercie Alain SAINT-ARROMAN et Eloi RELANGE pour les éléments d'éclairage apportés aux questions du Comité Directeur et indique que le Comité Directeur va prendre sa décision à la lumière de leurs réponses.

La séance est suspendue à 21h35 et reprend à 21h45.

Après discussion le Comité Directeur s'accorde sur :

- l'intérêt du projet en soi ;
- l'opportunité pour la Ligue de voir ce projet se développer sur son territoire ;
- la nécessité, s'il faut sélectionner les demandes à financer, de s'appuyer sur la connaissance de terrain des responsables scolaires départementaux.

Concernant le financement, les trois propositions suivantes sont mises au vote :

1. la Ligue finance seule des demandes retenues ;
2. la Ligue finance 50% des demandes retenues et demande aux Comités Départementaux de financer les 50% restants ;
3. la Ligue ne finance aucune demande.

Vote : la proposition n°2 est retenue (avec 8 voix, 1 voix pour la proposition n°1, 2 voix pour la proposition n°3).

Les Comités Départementaux seront donc invités à co-financer les demandes émanant de leur territoire (Fédération : 40€, Ligue : 20€, Comité Départementaux : 20€).

Concernant le nombre de demandes à financer, après présentation du budget 2021-2022 presque réalisé par Damien PERNOT et discussion, les deux propositions suivantes sont mises au vote :

1. La Ligue co-finance l'intégralité des demandes non retenues par la fédération, sous réserve d'accord des Comités Départementaux ;
2. La Ligue co-finance au maximum 50 demandes non retenues par la fédération, sous réserve d'accord des Comités Départementaux ;

Vote : la proposition n°2 est retenue (avec 10 voix, 1 abstention).

Notes :

- il n'y a pas d'obligation pour les Comités Départementaux de financer à 25% les demandes qui n'ont pas été retenues par la Fédération (mais dans ce cas la Ligue ne participera pas non plus) ;
- au terme de la sélection de la Ligue des 50 demandes qu'elle co-financera à 25%, les Comités Départementaux pourront financer à 50% les demandes non retenues, en complément des 50% déjà pris en charge par la fédération.

Damien PERNOT ajoutera une provision de 1 000€ au compte de résultats 2021-2022 qui sera présenté en Assemblée Générale le 11 septembre 2022.

Les Comités Départementaux qui souhaiteront entrer dans le co-financement à 25% des demandes non retenues émanant de leur territoire doivent indiquer, parmi ces demandes lesquelles il est souhaitable de financer, et les ordonner par ordre de priorité.

Les informations doivent être remontées à Pascal AUBRY au plus tard le samedi 20 août, si nécessaire une réunion aura lieu le lundi 22 août entre les responsables départementaux (si plus de 50 écoles retenues par les Comités Départementaux) pour entériner la réponse à la Fédération.

La séance est levée à 22h50.